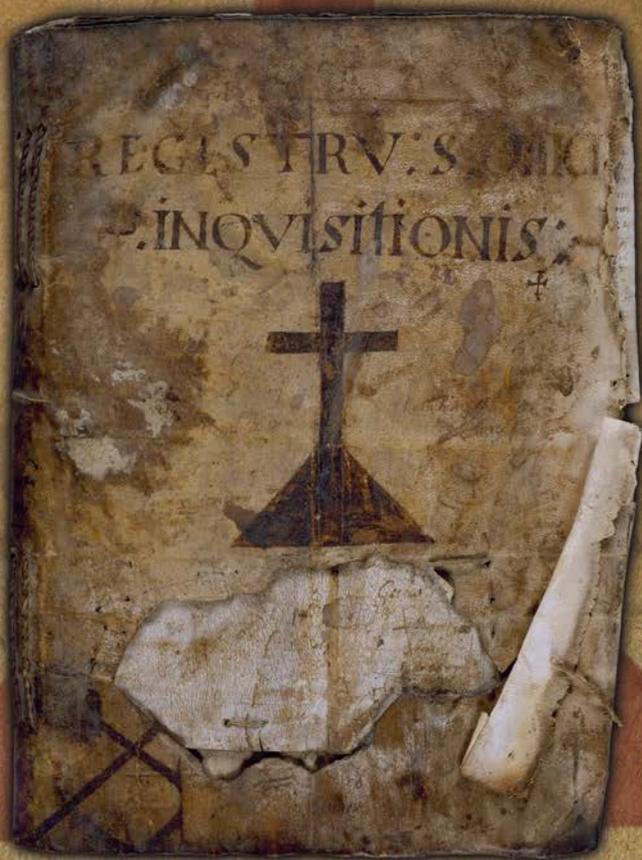


# LA GÉRONE DISSIDENTE

XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles



Musée d'Histoire des Juifs



Blason du bâtiment ou du siège de l'Inquisition à Gérone  
Gérone, XVIIIe siècle  
Musée d'Archéologie de Catalogne-Gérone

## LES CONVERSIONS FORCÉES

L'été 1391, une violente attaque perpétrée dans le quartier juif (Call) de Gérone força de nombreux Juifs à se réfugier désespérément aux fonts baptismaux pour sauver leur vie. En cette triste nuit de la Saint-Laurent, un cri d'assaut retentit dans le Call : « Le baptême ou la mort ! ». Au printemps de 1409, le prédicateur valencien Vicent Ferrer, depuis le couvent de Sant Domènec, lança des sermons impitoyables destinés à convertir les Juifs. Les habitants du quartier juif furent obligés de les entendre enfermés dans un enclos en bois, au beau milieu des injures et des cris d'une population en furie qui voyait en eux la cause de tous ses maux. Après ces faits, de nombreux Juifs se résignèrent au baptême. En février 1414 se termina la Dispute de Tortosa, convoquée par Benoît XIII ; une sévère offensive psychologique menée à l'encontre du judaïsme catalan qui engendra une nouvelle vague de baptêmes – pas toujours réalisés avec conviction – à Gérone. Trois ans plus tard, la communauté de Castelló d'Empúries se convertit en masse. Enfin, lorsque l'édit d'expulsion promulgué par le roi Ferdinand contre la population juive de ses royaumes fut rendu public au mois d'avril 1492, à Gérone, la majorité opta pour la seule voie qui permettait de rester dans la ville et dans le pays : le baptême chrétien.

Bien que certaines conversions furent sincères, la plupart, forcées par la peur et la violence, furent effectuées à la va-vite, sans même prendre le temps d'apprendre la nouvelle religion. Nombreux furent ceux et celles qui adoptèrent la nouvelle foi sans conviction majeure, sans en connaître la signification ni le rituel, et continuèrent à pratiquer l'ancienne Loi de Moïse en cachette.



Détail du retable de Saint Marc de la cathédrale de Manresa  
Arnau Bassa (1346)  
Collégiale basilique de Sainte Marie de Manresa

## LA DISSIDENCE

Après ces baptêmes imposés, une partie de la population juive convertie au christianisme resta fidèle à la Loi de Moïse, conservant les traditions et les rituels judaïques en cachette. L'hétérodoxie touchait toutefois d'autres pratiques, au-delà de la judaïsation. La Gérone des XVIe–XVIIIe siècles hébergeait des luthériens, des réformistes et des gens aux croyances et attitudes que les pouvoirs ecclésiastiques considéraient comme hérétiques. Les personnes ayant certaines pensées ou activités sexuelles étaient considérées comme condamnables. D'autres qui guérissaient à l'aide de techniques ou de remèdes étaient taxées de magiciens ou de sorciers. Tous ces comportements dissidents étaient poursuivis par le système dominant afin de les bannir du tissu urbain et de contrôler les sentiments, les croyances et les pensées de toute la population.

## OBJECTS PROHIBÉS

En 1491, Francí Falcó et son épouse Elionor, de Gérone, furent accusés de judaïsation parce que des objets suspects furent retrouvés enterrés dans l'étable de leur maison du quartier juif : « une plaque de métal en forme de tour marquée de lettres en hébreux », c'est-à-dire une mézusa (petit cylindre contenant un parchemin enroulé sur lequel figurait la prière hébraïque Chema Israël).

Une autre pratique considérée comme judaïsante consistait à utiliser des amulettes pendant l'accouchement afin de protéger l'enfant et la maman des mauvais esprits. Ce porte-bonheur était parfois un parchemin contenant des symboles et des textes en hébreu extraits du Zohar ou d'autres traités cabalistiques représentant les noms de certains anges protecteurs.



Etui de mézusa  
Fer  
Israël, XXe siècle  
Musée d'Histoire des Juifs

Amulette hébraïque contenant des écrits  
cabalistiques destinés à invoquer les anges  
protecteurs  
Encre sur parchemin  
Europe de l'Est, XVIIe siècle  
Musée d'Histoire des Juifs

# CARTE DES PROCESSUS MENÉS À L'ENCONTRE DES DISSIDENTS SUR LE TERRITOIRE DE GÉRONNE



- **1. Judaïsation**
- **2. Hérésie et apostasie:** apostasie (Islam), luthéranisme, mysticisme et molinosisme (quétisme)
- **3. Sorcellerie et pratiques magiques:** sorcellerie, supercherie, réalisation de certaines guérisons ou remèdes, possession d'un grimoire (livre de démonologie)
- **4. Délits sexuels:** dire que la fornication n'est pas un péché, bigamie, zoophilie et sodomie ; mariage et crime de sollicitation (au sein de l'église)
- **5. Autres:** irrévérence, sacrilège, faux témoignages, entraves aux actions de l'Inquisition

## ***NOTRE PÈRE TOUT-PUISSANT***

Glose poétique du Notre Père, dont l'auteur est inconnu (Barcelone, XVe siècle), d'après l'édition de Pierre Vidal (1888) et Ramon Aramon (1961).

Il s'agit d'une prière récitée par les personnes converties du judaïsme au christianisme. On y remarque un sentiment d'appartenance à la tradition judaïque et à l'histoire ancestrale d'Israël très marqué.

## **TRADITIONS DANGEREUSES**

La réalisation d'une des pratiques suivantes suffisait pour éveiller les soupçons de vouloir judaïser, c'est-à-dire observer la Loi de Moïse au lieu de celle du Christ, malgré avoir accepté le baptême chrétien. Cela était considéré comme un acte d'hérésie. La dénonciation pouvait venir d'un voisin ou d'une voisine, d'un membre du personnel de service, d'une connaissance ou d'un membre de la famille. La conséquence était un processus long et strict qui était presque toujours synonyme de répression, condamnation et châtement public de l'accusé/e.



Retirer une petite partie de la pâte du pain que l'on est en train de pétrir afin de la brûler en guise de sacrifice	> Cacherout (lois diététiques)
Lors du sacrifice d'un animal destiné à la consommation humaine, s'assurer en premier lieu que le couteau n'a pas d'ébréchure et, à la fin du sacrifice, recouvrir le sang versé de terre	> Cacherout (lois diététiques)
Retirer toute trace de sang ou de gras de la viande avant de la cuire ou le nerf sciatique de la cuisse d'un animal	> Cacherout (lois diététiques)
Ne pas manger de fromage après avoir mangé de la viande et éviter la viande de lapin ou de lièvre, le poisson sans écaille ou la volaille qui pourrait avoir été morte étouffée	> Cacherout (lois diététiques)
Lorsque les jours raccourcissent, allumer jusqu'à dix chandelles et les éteindre en récitant des prières judaïques	> Calendrier juif : Hanouka (Lumières), en souvenir du miracle de la lampe du Temple de Jérusalem après la victoire des Macabées (IIe siècle AEC)
Aux alentours du mois de septembre, jeûner ; marcher pieds-nus pendant toute une journée en récitant des prières juives ; demander pardon aux membres de la famille et aux amis, les parents posant la main sur la tête des enfants, sans les signer ni mot dire ; dire « soyez bénis par Dieu ou par moi »	> Calendrier juif : Yom Kippour (Jour du pardon ou de l'expiation), la célébration la plus importante du calendrier juif
Vers Pâques, faire des célébrations avec du pain azyme (sans levure) ; manger de la laitue, du céleri ou d'autres légumes pendant cette période-là ; ne pas consommer de viande de la boucherie ; nettoyer immédiatement la vaisselle et les ustensiles de cuisine avec de la cendre	> Calendrier juif : Pessa'h (Pâques), en souvenir de la sortie précipitée d'Egypte et des souffrances des années passées dans le désert
Au début de l'automne, dans les cours des maisons, faire des cabanes à l'aide de branchages et de feuilles pour se réunir et manger en famille et entre amis	> Calendrier juif : Souccot (Cabanes), en souvenir de la précarité des conditions de la vie dans le désert pendant l'exode d'Egypte
Porter des amulettes supposées avoir des propriétés magiques pendant l'accouchement ; après l'accouchement, attendre quarante jours avant de remettre les pieds dans une église (la femme)	> Coutumes du cycle de la vie : maternité et procréation
Laver un bébé de sept jours avec l'eau dans laquelle on a versé préalablement de l'or, de l'argent, des perles, du blé, de l'orge et autres en récitant des mots concrets	> Coutumes du cycle de la vie : la naissance
Quand une personne est sur le point de mourir, tourner la tête vers le mur	> Coutumes du cycle de la vie : la mort
Laver le corps d'un défunt avec de l'eau chaude avant de l'envelopper dans une nouvelle toile, le recouvrir de vêtements et placer une pièce ou un bijou dans sa bouche	> Coutumes du cycle de la vie : la mort
Lors de la mort d'un être proche, en signe de deuil, jeter l'eau des cruches et des carafes de la maison, manger du poisson et des olives sur le sol, mais pas de viande ; ne pas sortir de la maison pendant un an	> Coutumes du cycle de la vie : la mort et le deuil
À table, prendre un verre de vin, dire quelques mots concrets à son sujet, puis laisser boire un petit coup à chacune des personnes attablées	> Rituels domestiques
Le samedi, qui commence le vendredi soir en allumant des lampes à huile, ne faire aucun type de travail manuel, y compris la cuisine	> Sabbat (Samedi), jour consacré à Dieu
Changer les serviettes et les draps de lits le samedi, mettre des vêtements propres (les changer de nouveau le dimanche, pour faire bien), et ne manger que des aliments froids préparés le vendredi	> Sabbat (Samedi), jour consacré à Dieu

## LIVRES PROHIBÉS

La possession de livres prohibés par l'église était considérée comme une grave hérésie. Dans les maisons de certaines familles converties au christianisme, des textes judaïques, des traductions de la Bible hébraïque en catalan et des livres faisant référence à l'histoire ou à la tradition d'Israël ont été retrouvés. Par ailleurs, certaines bibliothèques particulières furent qualifiées d'hérétiques parce qu'elles contenaient des livres de Luther ou d'auteurs penseurs illustres comme Voltaire. L'Inquisition les confisquait, les brûlait et châtiât leur propriétaire.

La typologie des livres révélait les tendances de leur propriétaire :

### Judaïsation

- Torah ou rouleau de la Loi juive (en hébreu)
- *Ancien Testament* (en catalan, directement traduit de l'hébreu)
- *Psautiers ou livres de prières* (en catalan, directement traduits de l'hébreu)
- *De Bello Judaico*, de Flavi Josep (appelé le Jucefus)
- *Antiquitates Judaicae*, de Flavi Josep
- *Visión Deleitable*, d'Alfonso de la Torre

### Luthéranisme et autres sectes

- Tout ouvrage de Luther
- *Histoire de l'établissement des moines mendiants*, Avignon, 1767
- *Raccourci spirituel pour obtenir l'amé sûre, suivie de l'union intime avec Dieu*

### Illustration/Libéralisme

- *Lettres de madame la marquise de Pompadour*, Londres, 1774
- *Voyage de Robertson aux terres australes*, Amsterdam, 1767
- *Romans et contes philosophiques*, Voltaire, Londres, 1773
- *De l'importance des opinions religieuses*, M. Necker, Londres, 1788
- Manuscrit intitulé *Histoire du divorce*

### Pratiques diaboliques, de magie ou de sorcellerie

- *Lemegeton Clavicula Salomonis* (grimoire ou traité de démonologie)

# L'INQUISITION EN CATALOGNE

Les rois catholiques demandèrent au Pape Sixte III de créer un tribunal destiné à contrôler et unifier leurs royaumes sous une religion unique. C'est ainsi que fut officiellement mis en place, en 1480, en Castille, le Tribunal du Saint-Office de l'Inquisition, principalement créé afin de poursuivre les convertis ayant commis des actions judaïsantes.

Sur le territoire catalan, la présence de ce tribunal suscita une grande réticence de la part du gouvernement de la *Generalitat* et des Conseillers de Barcelone, qui considéraient que la Catalogne avait déjà une Inquisition (d'origine médiévale) et qu'elle n'avait pas besoin du contrôle et de la répression des judaïsants, pratiquement inexistantes. Ils s'insurgeaient avant tout contre une intervention extérieure qui allait « à l'encontre des libertés et des lois de Catalogne ». Finalement, en 1484, le roi Ferdinand parvint à imposer le modèle d'Inquisition de Castille en Catalogne.

Le tribunal travaillait d'arrache-pied afin de mettre un terme à l'hérésie des convertis. Il ne tarda guère à mener une persécution musclée. Entre 1484 et 1503, il jugea 1 263 personnes, dont 609 furent brûlées en effigie et 629 brûlées vives. En 1503, il ne restait pratiquement plus de judaïsants en Catalogne et au cours des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, seuls quelques descendants de convertis subirent la répression de l'Inquisition. En 1623, Jeroni Pujades écrivait déjà que « les causes de foi qui existent au sein de ce tribunal (de Barcelone) sont généralement très rares, car ici, il n'y a pas de judaïsme... ».



## L'INQUISITION À GÉRONE

Le tribunal catalan avait son siège à Barcelone. Entre le mois d'août 1490 et le mois de juin 1491, il fut mis en place à Gérone à cause de l'apparition d'un foyer de peste, puis réinstauré à Barcelone en été 1494. Lors de sa présence à Gérone, 47 personnes furent jugées pour cause de judaïsation, dont 41 furent brûlées en effigie et 8 furent brûlées vives. En 1504 et 1505, le tribunal revint à Gérone, où il condamna deux personnes à mourir brûlées en effigie et deux personnes aux galères. En 1593, de nouveau en raison de l'apparition d'un foyer de peste, il revint à Gérone.

À Gérone, comme dans d'autres villes de Catalogne, le contrôle était généralement effectué par une délégation de l'Inquisition composée de quelques membres : le notaire, le commissaire, le lieutenant, le geôlier et quelques autres agents. Les familiars étaient les informateurs et faisaient office d'intermédiaires entre les accusés et le tribunal. En 1600, dans les régions de Gérone, au moins 99 communes comptaient sur la présence de membres de la famille inquisitoriaux : 9 à Gérone, 6 à Olot, 5 à Castelló d'Empúries et à La Bisbal ; 4 à Sant Feliu de Guíxols et Torroella de Montgrí ; 3 à Camprodon et 2 à Besalú.

Dans les endroits où le tribunal avait une délégation, il avait habituellement son propre siège ou son propre bâtiment. Dans les plus grandes villes, les sièges étaient signalés à l'extérieur à l'aide d'un grand blason en pierre portant une croix –l'élément chrétien–, une épée –indiquant la persécution de l'hérésie– et une branche d'olivier –symbole de la réconciliation, fruit du repentir.

Ce blason pourrait avoir été placé au couvent de Sant Domènec, siège du tribunal de Gérone. Il porte une année –1789– et un nom –Miquel Tomàs, probablement un personnage renommé de la délégation de l'Inquisition de la ville.



Blason du bâtiment ou du siège de l'Inquisition à Gérone  
Pierre  
Gérone, XVIIIe siècle  
Musée d'Archéologie de Catalogne-Gérone

# TRIBUNAL DE L'INQUISITION DE CATALOGNE

## CHRONOLOGIE

- 1184 – Document constitutif de l'Inquisition en Europe, signé par le pape Lucius III
- 1232 – Le pape Grégoire IX et Ramon de Penyafort organisent et composent l'Inquisition en Catalogne : les inquisiteurs sont permanents et leurs territoires sont délimités
- 1478 – Bulle du pape Sixte IV. La plupart des condamnations consistent à envoyer les gens au bûcher
- 1483 – Sur demande du roi, le pape nomme le frère Thomas de Torquemada inquisiteur dans les royaumes d'Aragon et de Valence ainsi que dans la Principauté de Catalogne
- 1484 – L'inquisiteur Torquemada nomme les frères Joan Franco et Guillem Caselles inquisiteurs dans la Principauté de Catalogne, mais les autorités de Barcelone et de Lérida ne leur permettent pas d'agir
- 1486 – L'inquisiteur Torquemada nomme le maître Joan Crespo inquisiteur dans les évêchés de Lérida et de Huesca. Les autorités de Lérida s'engagent à encourager leur action
- 1487 – Torquemada nomme le frère Alonso Spina inquisiteur à Tarragone, Barcelone, Gérone et Vic. Les conseillers de Barcelone et les députés du Conseil général prêtent serment en faveur de leur action. Premières condamnations à l'encontre de quatre convertis à Lérida et première procession autour de cinquante convertis condamnés à Barcelone
- 1489 – Début des actions menées contre les convertis à Tortosa. Première procession autour de cinquante convertis condamnés à Tarragone
- 1490 – Début des actions menées contre les convertis à Gérone. Première procession autour de quarante-cinq convertis condamnés à Balaguer
- 1491 – Premier jugement à l'encontre de trente-trois convertis fugitifs à Gérone
- 1492 – Conquête du royaume de Grenade, dernier royaume musulman de la Péninsule ibérique. Torquemada destitue le frère Alonso Spina et le remplace par Antonio de Contreras et Pedro Pariente. Depuis Grenade, un ordre royal impose le baptême ou l'expulsion des Juifs des royaumes hispaniques. Le 12 octobre, Christophe Colomb débarque sur l'île de Guanahani (Caraïbes)
- 1495 – Première processions autour de vingt-deux convertis condamnés à Perpignan
- 1502 – Ordre royal de baptême ou d'expulsion des Musulmans
- 1536 – Mise en place de l'Inquisition au Portugal
- 1540 – Concile de Trente
- 1556 – La monarchie défend le catholicisme face à la réforme luthérienne. Guerre contre les Pays-Bas
- 1558 – Guerre contre l'Angleterre, qui défend les luthériens
- 1565 – Guerre contre la France, qui accueille les calvinistes
- 1609 – Expulsion des Morisques (descendants de musulmans convertis) à Valence
- 1614 – Rejet du bûcher en tant que châtiment destiné aux sorcières
- 1618-1648 – Première phase de la Guerre de trente ans (protestants contre catholiques)
- 1640 – Révolte des faucheurs en Catalogne. Requête d'un inquisiteur catalan. L'Inquisition catalane fonctionne jusqu'en 1653
- 1665 – Interdiction des représentations théâtrales
- 1700 – Rupture absolutisme/Inquisition
- 1746 – Amélioration de la situation économique
- 1759 – Influence des encyclopédistes
- 1767 – Expulsion des Jésuites des territoires de la couronne espagnole
- 1808 – Guerre de l'Indépendance. Identification des réactionnaires par rapport à l'Inquisition. L'Inquisition est abolie pendant le court règne de Josep Bonaparte
- 1812 – Cortes (assemblée constituante) de Cadix. Première abolition de l'Inquisition (1813)
- 1814 – Réinstauration du tribunal, avec plus d'incidences politiques que religieuses
- 1834 – Abolition de l'Inquisition menée par le ministre Martínez de la Rosa

## LA DESTRUCTION DU BÂTIMENT DE L'INQUISITION À BARCELONE

En 1820, dans le contexte d'euphorie populaire provoquée par l'annonce de Riego du début du Triennat libéral, le quartier général de l'Inquisition de Barcelone fut assiégé et incendié, avec, en corollaire, la destruction des archives qui contenaient la plupart des procès menés sur le territoire catalan entre les XVe et XIXe siècles. La possibilité d'en connaître l'histoire complète disparut donc à jamais.



Destruction du bâtiment de l'Inquisition à Barcelone  
Gravure d'Hippolyte Lecomte  
Barcelone, 1820  
Archives Historiques de la Ville de Barcelone

## AUTODAFÉS

Il s'agit des cérémonies publiques au cours desquelles l'Inquisition mettait un terme aux jugements. Elles étaient composées d'un sermon, d'une profession de foi collective et d'une procession religieuse. Les personnes jugées, vêtues de symboles déshonorants, suivaient le cortège mené par les *familiars* de l'Inquisition, montaient sur la tribune pour écouter les verdicts, puis recevaient les châtiments.



Autodafé et procession vers le bûcher  
Gravure présente dans *Historia Inquisitionis*,  
de Philipp van Limborch  
Amsterdam, 1693  
Bibliothèque de Catalogne

Aux XVIe et XVIIe siècles, les autodafés étaient caractérisés par une forte dose de dramatisation, conformément à l'esprit de l'époque. Ils étaient très liés aux représentations de théâtre religieux, promues par l'église en vue d'endoctriner le peuple contre les hérésies. Ces cérémonies punitives et expiatoires étaient aussi des spectacles conçus pour éduquer les masses. Bien que rassemblant les foules et caractérisés par une grande théâtralité et par la présence des autorités suprêmes des lieux en Castille, en Catalogne, ces manifestations étaient plutôt ternes et modestes, souvent dépourvues de représentants officiels lorsque les Conseillers de Barcelone refusaient d'y assister. En 1621, les inquisiteurs de Barcelone témoignèrent de la pauvreté des autodafés : « cette inquisition est particulière dans la mesure où les autodafés ne se font pas avec la grandeur et la décence (...) qui caractérisent les autres inquisitions. Cette inquisition est très pauvre ».

## La foi triomphante, de Francisco de Garau

L'un des autodafés les plus impressionnants et dramatiques des Pays catalans est celui de Palma de Majorque en 1691, perpétré contre des descendants de juifs convertis (*chuetas*). Certains furent brûlés vifs, d'autres en effigie et d'autres encore sévèrement châtiés. Cet autodafé sanglant ainsi que l'accusation, la dénonciation et la persécution de la population judaïsante de Majorque sont minutieusement décrits dans un texte rédigé par l'inquisiteur chargé du procès : Francisco Garau, originaire de Gérone.



*La Foi triomphante en quatre actes célébrés à Majorque par le Saint-Office de l'Inquisition dont ont émané quatre-vingt-huit inculpés. De trente-sept libérés, seuls trois cas furent persistants / exprimée par*

R. P. Francisco Garau

Majorque : Imprimerie de la veuve Guasp, 1691

Bibliothèque de Montserrat

# LES PROCÈS DE L'INQUISITION

À la fin du XVe siècle-début du XVIe, le tribunal jugeait principalement les judaïsants. Aux XVIe et XVIIe siècles, il se consacra notamment à réprimer les courants réformateurs liés au luthéranisme. On soulignera spécialement quelques cas spécifiques à Gérone, comme celui de Benet Ferrer, né à Camprodon et brûlé vif à Madrid pour cause d'hérésie ; ou le foyer de luthéranisme de Peralada, qui entraîna la condamnation de 10 habitants de la commune. L'Inquisition poursuivait également la sodomie, dont quelques cas sont documentés à Gérone, comme celui du prêtre de Els Àngels, Joan Pons, accusé par son acolyte. Par contre, les sorcières ne faisaient pas souvent l'objet de procès inquisitoriaux, car le tribunal accordait peu de crédibilité à ce type de dénonciation : la plupart des gens étaient jugés par les tribunaux civils pour cause d'événements, pratiques ou coutumes ancestrales qui échappaient à la compréhension du peuple.



Le sambenito des pénitents



Le scapulaire portant des dessins de flammes et de visages diaboliques indique que le condamné ne s'est pas repenti et qu'il sera brûlé vif.



## Fuego revolto

Le prisonnier repentant, condamné au bûcher, était pieusement exécuté avant d'être brûlé.



Procession de l'Inquisition vers l'autodafé avec la présence des autorités, des inquisiteurs et des accusés

Gravures présentes dans *Historia Inquisitionis*, de Philipp van Limborch Amsterdam, 1693 Bibliothèque de Catalogne



Procès contre Joana Libiana (1495), Joan Pons (1605), Elisabet Martina (1620) et Benet Ferrer (1621)

*Dialogues basés sur les déclarations recueillies par Manuel de Bofarull (1864), Jaume Riera (2014) Antoni Pladevall (1986) et Josep M. Casas (1975).*

*Voix : Cristina Cervià et Jordi Subirà*

## PEINES ET CONDAMNATIONS

Une procédure inquisitoriale commençait par une dénonciation qui, toujours anonyme, avisait les inquisiteurs d'une dissidence, réelle ou fausse. S'activait alors la macabre machine de l'Inquisition, qui procédait à une enquête détaillée du comportement de chaque personne dénoncée, avec la détention qui s'ensuivait. Une fois le premier interrogatoire réalisé, l'accusation était annoncée officiellement. La torture était pratiquée aussi bien dans le cadre des tribunaux inquisitoriaux que des autres instances juridiques. Les gens étaient emprisonnés et enchaînés et les conditions des prisons, quelle que soit l'institution qui les dirigeait, étaient inhumaines.

Après l'accusation, l'interrogatoire et la torture, le tribunal rendait son verdict, rendu public avec assez de dramatisme lors de la célébration de l'autodafé. Les principales peines, des plus légères aux plus graves, étaient les suivantes : la réconciliation (en cas d'absence de preuves); l'abjuration de *levi* (pour une faute légère); l'abjuration de *vehementi* (pour une faute grave), et le relâchement, à savoir la mort sur le bûcher. En cas de fuite de l'accusé/e, il/elle était jugé/e et brûlé/e en effigie, c'est-à-dire représenté/e par un mannequin. En tant qu'institution religieuse, l'Inquisition ne pouvait pas tuer. C'était donc le bras séculier qui était chargé d'exécuter les peines de mort.



Cep provenant du château de Foixà  
Bois et fer  
XIVe-XVIe siècles ?  
Musée d'art de Gérone

## SAMBENITO OU SCAPULAIRE

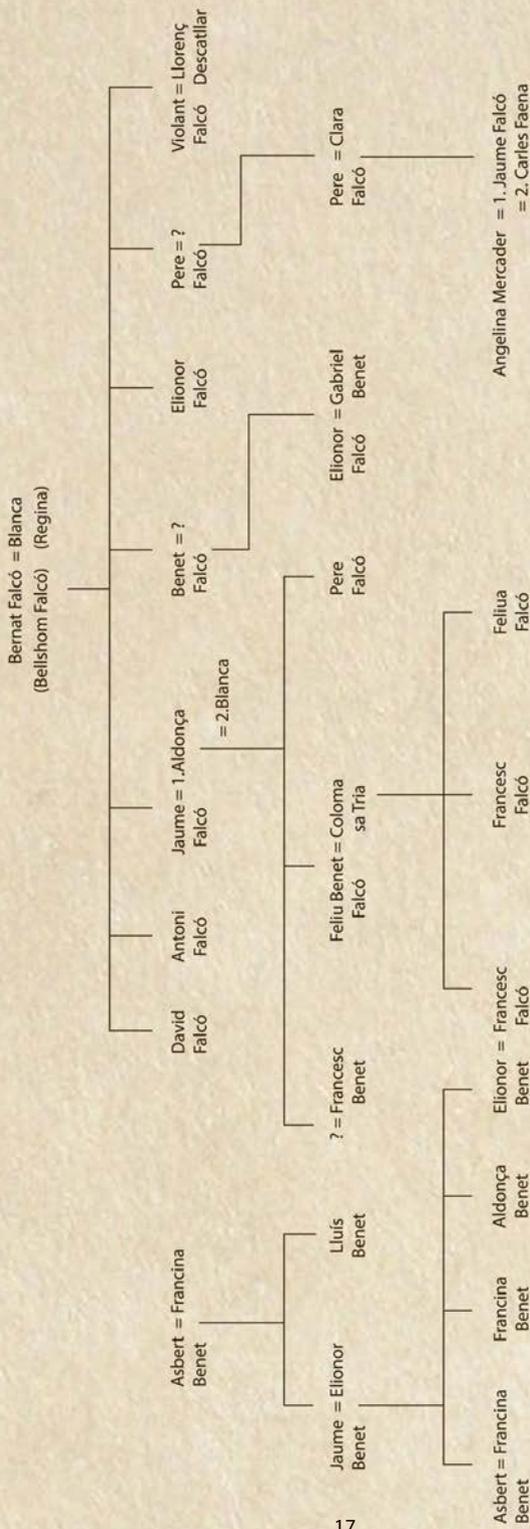
Les personnes condamnées par l'Inquisition étaient obligées de se couvrir à l'aide de toiles en jute appelées sambenitos ou scapulaires, symboles de leur châtiment psychique et social qui les couvraient d'infamie, à elles et leurs familles. Ces sambenitos, marquées d'une croix rouge sur la poitrine et dans le dos, devaient être portées au-dessus des vêtements pendant la période imposée par la peine fixée par l'Inquisition. Une fois celle-ci purgée, les sambenitos était pendus dans une église, à la vue de tous, afin de perpétuer l'humiliation de toute la famille.

Les sambenitos n'étaient pas bien vus par les familles des victimes de l'Inquisition. Avec le temps, ils étaient généralement retirés des églises. À Barcelone, ils étaient exposés à Santa Caterina. À Gérone, à Sant Domènec, d'où ils furent retirés en 1569 et envoyés à Barcelone, où ils ne tardèrent guère à disparaître. Au XVIIIe siècle, il n'en restait pratiquement plus dans toute la Catalogne.

Les seuls sambenitos de tout l'état espagnol sont conservées en Galice. Ils datent du XVIIe siècle et proviennent de Tui, où ils furent exposés de longues années dans le cloître de la cathédrale. Ils sont actuellement conservées au Musée diocésain.



Sambenito d'un homme « relâché » en effigie par l'Inquisition  
Toile de lin et peinture à l'huile  
Tui (Galice), 1619  
Musée diocésain de Tui-Vigo



Les familles Falcó et Benet de Gérone furent particulièrement  
châtées par l'Inquisition  
(les noms des membres jugés par le Tribunal du Saint-Office  
figurent en caractère gras).

## L'OUBLI ET LA SURVIVANCE : LE TÉMOIGNAGE DES NOMS

Dans la Gérone du XVIe au XVIIIe siècle, certains ont vécu leur dissidence dans le secret absolu, en sont sortis et ont conservé leurs histoires dans l'anonymat. D'autres, par contre, virent comment leur vie secrète était mise au grand jour, dénoncée, persécutée et éradiquée. La répression contre ceux qui agissaient à l'encontre de la norme condamna des gens au bûcher ou à la prison à perpétuité, mena certaines familles à la ruine, engendra des conflits sociaux et appauvrit considérablement le tissu culturel des villes.

Le passage de ces personnes à travers l'histoire de la ville n'est cependant pas tombé dans l'oubli. Leurs comportements, leurs traditions et leurs croyances ont perduré à travers les documents des archives, lesquelles ont conservé les noms de ceux et celles qui vécurent, aimèrent et prièrent à contre-courant.

Blanca, Ferrer, Angelina, Elionor, Dalmau, Llorenç, Joana, Benet, Joan, Elisabet, Jean, Guillaume, Jeroni, Estelina ... Ces noms sont aujourd'hui des témoignages et des souvenirs d'histoires qui conservent le secret de vies généralement vécues sous le couvert d'un faux nom qui, à la suite d'un baptême forcé, remplaçait le premier nom, le vrai, avec lequel ces personnes virent le jour.



**Blanca**, convertie issue de Gérone, fut dénoncée pour avoir abjuré la nouvelle foi chrétienne et être revenue au judaïsme. Cette habitante de Gérone, de bonne famille, veuve de Pere de Banyoles, converti, s'exila au Portugal en 1410 avec son deuxième mari, **Ferrer de Montcada**, juif baptisé, membre d'une famille de médecins de Barcelone, avec lequel elle revint à la foi de Moïse. La reine Yolant ordonna sa persécution, la déclaration d'apostasie et la confiscation de ses biens.

**Llorenç Badós**, converti, se trouvait à Gérone en 1462, pendant la guerre civile. Il fut un des défenseurs de la Força, où il servit la reine Joana Enríquez et l'enfant Ferran, dont il devint le médecin personnel et dont il reçut de nombreux biens et faveurs. En 1503, après sa mort, il fut accusé de judaïsation et condamné par l'Inquisition de Barcelone. **Joana Badosa**, son épouse, avait été brûlée vive quelques années plus tôt pour les mêmes raisons.

**Angelina**, fille d'Elionor et de Dalmau Mercader, fut jugée lors du premier autodafé célébré à Gérone, le 14 février 1491, pour cause de judaïsation. Ayant fui Gérone, elle fut brûlée en effigie. Lors du même procès, son père, **Dalmau**, fut également condamné et brûlé en effigie. Sa mère, **Elionor**, fut brûlée vive à Barcelone quatre ans plus tard.

**Jean de Espuche** était un couturier français qui vivait à Banyoles. Vers 1600, l'Inquisition l'accusa d'avoir des tendances luthériennes et d'avoir dit publiquement que le Pape ne pensait qu'à s'enrichir et que ses clercs étaient des coureurs de jupons. Il fut condamné à une période de réclusion dans un monastère et d'instruction à la foi catholique.

**Guillaume Roset**, d'origine française, vivait à Maçanet de Cabrenys au début du XVII<sup>e</sup> siècle. Il fut dénoncé à l'Inquisition pour avoir dit « forniquer n'est pas un péché ». Il tenta de convaincre le tribunal qu'il avait dit cela pour rire et qu'il avait même dit que ce n'était pas un péché « si elle n'était pas morte ». L'idée ne dut guère faire sourire les inquisiteurs, qui le condamnèrent à un an d'exil et à se rendre en pèlerinage à Montserrat pour se confesser et communier.

Frère **Jeroni Ferrer Sitjà**, prieur de Sant Miquel de Cruïlles, fut accusé de posséder un livre prohibé, *La petite clef de Salomon*, en 1608. Ce traité, attribué par erreur au roi Salomon, était un précis de sortilèges magiques et de rituels destinés à invoquer les démons et autres esprits. L'accusatrice était une femme ayant douze enfants qui avait été son amante pendant plus de vingt ans et qui était blessée parce que le prieur (âgé et apeuré par le jugement de Dieu) l'avait abandonnée. Il fut sévèrement réprimé et condamné à une amende de 200 livres.

### Plainte d'Estelina

Shma Israël...  
ha dabash hu mar.  
Ecoute Israël...  
le miel m'est amer.

Je prononce mon nom  
tronqué  
avec la même immense  
frayeur  
que celle que la faux  
inspire au blé.

Ecoute Israël...  
il ne reste plus d'étoiles.

Enfermée en une prison  
Désespérée par les maux,  
comme une fleur sans  
couleur.

Ecoute Israël...  
mon ciel s'est obscurci.

Je suis juive de Gérone,  
il ne me reste rien de rien.  
Je suis une mer sans remous.

Ecoute Israël...  
je marche pieds-nus sur la  
glace.

La mort frappe à ma porte,  
et me touche de ses mains  
froïdes

Manuel Forcano, 2006



Registres de l'action de l'Inquisition à Gérone  
XVIe et XVIIe siècles  
Archives Historiques de Gérone